Bientôt une contraception gratuite pour les filles de moins de 15 ans !

Abderrahim DERRAJI - 2019-10-06 19:28:52 - Vu sur pharmacie.ma

Le Gouvernement français souhaite étendre la possibilité aux filles de moins de 15 ans de disposer d'une contraception totalement prise en charge. Cette mesure étend le dispositif créé en 2013 pour les mineures de 15 à 17 ans, qui «bénéficient de la gratuité de la contraception prescrite par un médecin ou une sage-femme et de la dispense d'avance de frais sur ces soins», ainsi que de «la confidentialité de ces actes lorsqu'elles le souhaitent», rappelle le gouvernement dans ce texte. Cette mesure a pour but de réduire le recours la contraception d'urgence et à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) surtout que 1.000 jeunes filles de 12 à 14 ans tombent enceintes chaque année en France. D'après des Études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), le taux de recours à l'IVG est passé de 9,5 à 6 pour 1.000 entre 2012 et 2018 pour les filles âgées de 15 à 17 ans, tandis qu'il est resté stable (14,5 pour 1.000) pour les 15 à 49 ans.